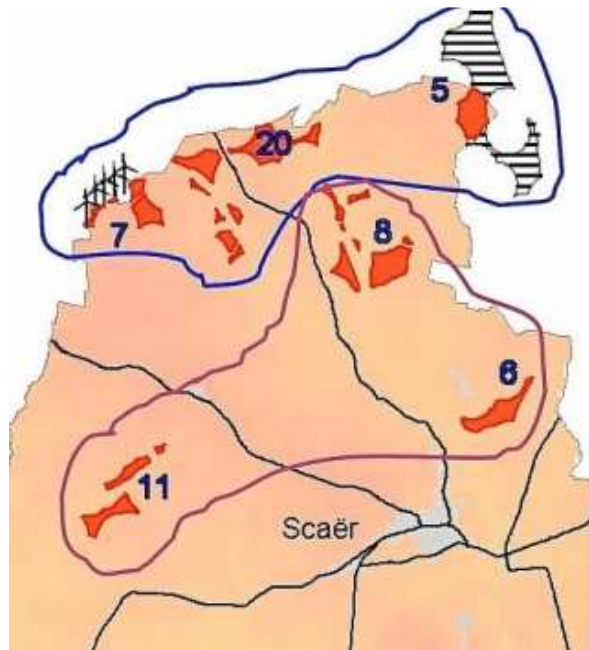


Scaër

Éoliennes. Un mât de mesure à Kerdiouzet

3 novembre 2015



Les sites à fort potentiel éolien recensés il y a dix ans : Miné-Kervir (7), Merdy (20), Tymotter-Roudouallec (5), Miné-Tréouzal (8), Kerdiouzet (11). Le N° 6 entre Cleumerrien et Kerfring a été abandonné car trop proche de l'aérodrome. À droite, le mât de mesure entre Kerdiouzet et Kervon.

La société carhaisienne Quénéa vient d'ériger un mât de mesure trihaubanné entre Kerdiouzet et Kervon, pour mesurer durant un an la vitesse et la direction du vent.

Une étude réalisée en 2006 pour la Cocopaq classait les sites éoliens potentiels. Ils représentent globalement les sites qui sont les plus puissants, offrent les meilleures conditions d'accès, sont les plus éloignés des contraintes environnementales, des monuments historiques et des paysages emblématiques et qui présentent un grand nombre de variantes d'implantations. En tête de ce diagnostic territorial : un site entre Saint-Thurien et Querrien, puis en 2e position, ex aequo, les sites de Miné-Tréouzal et Kerdiouzet ; 3e, Miné-Kervir 7 ; 4e, Tymotter-Roudouallec ; 5e, Merdy. Cinq éoliennes ont déjà été érigées à Miné-Kervir et sept éoliennes sur Roudouallec à la limite de Scaër. Mais, tout comme en son temps le « nuage de Tchernobyl », les nuisances sonores épisodiques ne s'arrêtent pas à la frontière, selon des riverains scaërois. Les promoteurs ont obtenu des permis de construire pour Merdy et Miné-Tréouzal : leur matérialisation a été différée en attente des jugements du tribunal administratif suite à des recours. Selon toute vraisemblance, cinq aérogénérateurs vont bientôt être implantés sur chaque site.

Trois éoliennes seulement

Le site de Kerdiouzet, ayant pourtant un bon potentiel, semblait oublié, voire abandonné. Il représentait en 2010 la zone de développement éolien (ZDE) N° 3 de la Cocopaq : la Loi Brottes du 15 avril 2013 a assoupli la réglementation sur la création de parcs éoliens en supprimant les ZDE et supprimant l'obligation d'un minimum de cinq mâts par installation. Quénéa estime que le site potentiel de Kerdiouzet, vu ses dimensions, est susceptible d'héberger seulement trois éoliennes de deux mégawatts. Quénéa, qui a travaillé aussi sur le développement du parc de Roudouallec, annonce que, si ce nouveau projet se concrétise, il correspondra aux exigences environnementales concernant les distances minimales et le « bruit de voisinage ». La société communiquera en temps utile auprès du public.